

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11/06/2020

La ludothèque buissonnière  
26 bis, rue du 9 aout  
29 610 Plouigneau

Compte tenu des protocoles sanitaires en vigueur à cette date, liés à la pandémie de Covid-19, l'assemblée générale s'est réunie en visio-conférence.

### Étaient présents :

- Yann Claveau, président de l'Association.
- Julie Fabre, trésorière.
- Fanny Bocéno, salariée.
- Michèle Galopin, conseillère municipale de la mairie de Plouezoc'h.
- Frédéric Guidec, bibliothécaire à Plouezoc'h.
- Aude Goarnisson, adjointe enfance-jeunesse et affaires scolaire à la mairie de Taulé.

### Excusées :

- Maryse Tocquer, vice présidente en charge de la cohésion sociale- jeunesse à Morlaix Communauté.
- Fanny Kerrien, adjointe à la culture de la mairie de Plouigneau.

### • **Présentation du rapport d'activité :**

1) Rappel de l'objet de l'association :

Cette association a pour but :

L'association « La ludothèque buissonnière » a pour objet de favoriser, développer, promouvoir le jeu et les pratiques ludiques. Elle intervient dans différentes communes pour proposer en libre accès des jeux et de la location de jeux et jouets. Elle peut notamment mettre en place des animations dans les structures d'accueil collectif (écoles, centres de loisirs, maisons de retraite, etc), ainsi que des festivals liés au jeu.

L'objet est également de favoriser l'éducation de l'enfant et l'adolescent à travers le jeu et les jouets, de resserrer des liens famille-enfants, de promouvoir des rencontres intergénérationnelles et interculturelles, de permettre l'intégration des populations défavorisées et/ou issues de l'immigration, de développer des activités auprès des personnes âgées.

2) Quelques données, relativement à l'objet ci-dessus :

- En septembre 2019, l'association a démarré son activité subventionnée dans 7 communes (Le Cloître-Saint-Thégonnec, Locquéholé, Morlaix, Plouezoc'h, Plouégat-Guerrand, Plounéour-Ménez, Taulé). En janvier se sont ajoutées les communes de Plouigneau et de Saint-Jean-du-Doigt. Sur ces neuf communes, il y a eu 158 heures de permanences et soirées jeux tous publics, auprès de 135 adhérents (soient 386 membres), qui ont emprunté 709 jeux (y compris les prêts aux structures collectives). On compte 880 visites.

Il y a eu 90 heures d'animations familiales (MJC, centres sociaux), scolaires, périscolaires, et jeunes, subventionnées. D'autres structures ont fait appel à la ludothèque de manière indépendante (médiathèque de St Martin, Ulamir Lanmeur, Ti An Oll, Espace des sciences pour la Fête de la Science).

- La fréquentation a souvent été satisfaisante (au moins 15 visites), voire très satisfaisante (jusqu'à 41 visites à Plounéour-Ménez !), à Locquéholé, Plouezoc'h, Plouégat-Guerrand, Plounéour-Ménez, Plouigneau et Taulé. Pour ces deux dernières communes, il a fallu attendre le 3ème rendez-vous pour avoir plus de 10 visites.

Au Cloître-Saint-Thégonnec, ça avait bien démarré, avec 15 visites lors de la première permanence, mais seulement 5 les deux permanences suivantes. Problème de lieu (peu chaleureux) ? De communication ? Peut-être mettre un mot dans les cahiers des enfants scolarisés, les permanences étant assez espacées.

A Morlaix, compte tenu du nombre d'habitants, l'année a été assez décevante. Les soirées jeux notamment ont le plus souvent été fréquentées par moins de 6 personnes. Les permanences ont compté entre 3 personnes (le 26 décembre...date à ne pas reproduire, et le 8/02) et 19. Hypothèses : la communication a été limitée dans les

premiers temps, car on attendait une deuxième salle en centre-ville pour communiquer, salle qui n'a finalement jamais été trouvée. Lieu pertinent ? Créneau pertinent ?

Certaines écoles ne se sont saisies ni des heures allouées ni du prêt de jeux : Plouégat-Guerrand, Le Cloître-Saint-Thégonnec, Lannelvoez à Plouigneau (qui a jusqu'à fin décembre pour utiliser ses heures).

A St-Jean-du-Doigt, les heures avaient toutes été prévues, mais n'ont pas pu avoir lieu en raison de la pandémie. Concernant les personnes âgées : moment de jeu entre résidents de l'EHPAD de la Boissière et des enfants de CM1-CM2 de l'école Jean Jaurès de Morlaix (temps périscolaire). Après-midi jeux organisée par Ti-An-Oll (30 personnes, très majoritairement retraitées).

Concernant les populations défavorisées et/ou issues de l'immigration : l'association Paroles, qui « a pour objectif d'aider à l'apprentissage ou à l'approfondissement des savoirs de base [...] Elle s'adresse à des personnes francophones de plus de 16 ans, illettrées ou non, analphabètes ou non, peu diplômées et souhaitant retravailler les savoirs de base ainsi qu'à des adultes non-francophones, lettrés ou non » a prévu de travailler avec la ludothèque (les dates ont été repoussées à cause de la pandémie).

- La ludothèque a également participé à différents événements du territoire, ce qui a permis de mettre en avant le jeu et les pratiques ludiques : la fête de la science, le festival des solidarités, le temps fort du REAAP (réseau d'écoute, d'accueil et d'accompagnement à la parentalité, dont la ludothèque buissonnière fait partie) « Ma famille dans tous ses états », le marché de Noël des écoles publiques de Morlaix. Le Festifoot a été annulé, tout comme la participation aux Semaines de la Petite Enfance au Pôle Petite Enfance de Morlaix le 25/03.

### 3) Relations avec les institutions.

- La CAF du Finistère soutient la ludothèque de deux façons : la première lors de l'investissement ; la deuxième en soutenant financièrement les communes qui subventionnent la ludothèque (via l'inscription de son action dans le Contrat Enfance Jeunesse de la mairie).

- Les communes sus-citées versent une subvention de fonctionnement à la ludothèque, en fonction du nombre d'heures d'intervention prévues. Celui-ci dépend du nombre d'habitants, du nombre de structures enfance-jeunesse (et de places d'accueil), et du projet de la commune.

- Morlaix Communauté a participé à l'investissement à hauteur de 1 500€. Une demande a été faite auprès de leurs services cette année pour obtenir le financement, ou le prêt, d'une camionnette utilitaire (actuellement c'est un véhicule personnel qui est utilisé). Nous n'avons pas encore eu de réponse à ce jour.

Relations avec d'autres partenaires :

- Participation au REAAP de Morlaix.

- Collectif La maison du monde : organisation du festival des solidarités.

### 5) Les bénévoles.

Il y a eu 61 heures de bénévolat, grâce à 10 bénévoles différents.

Nous souhaitons remercier particulièrement Guy Le Fur, Michèle Galopin, Brigitte Mel et Frédéric Guidec pour leur aide lors des permanences de Plouezoc'h, et Marion Quéguiner, service civique à Morlaix, pour son engagement avec l'association lors des permanences et des séances de création de jeu à l'école Gambetta.

### 6) Impact de la pandémie de Covid-19 sur les heures subventionnées.

Certaines heures prévues depuis le 16 mars n'ont pas pu être réalisées en raison du confinement, puis des mesures de précaution après le déconfinement.

Dans plusieurs communes, ces heures sont « rattrapées » sous différentes formes : accueil des enfants n'étant pas à l'école, ou des enfants prioritaires, événements supplémentaires cet été, permanences supplémentaires... mais il est probable que toutes les heures ne puissent pas être honorées.

Les collectivités territoriales ont reçu des préconisations nationales pour maintenir les subventions aux associations, même si leur activité n'a pas pu être menée dans son intégralité en raison de la pandémie. Nous remercions chaleureusement les communes avec qui nous travaillons pour ne pas avoir remis cela en cause, car, comme beaucoup d'associations, la ludothèque buissonnière aurait pu ressortir très fragilisée de cette crise. Nous sommes aujourd'hui assez sereins quant à la santé de l'association.

#### • **Fixation du montant des cotisations et des animations**

Actuellement, les cotisations des habitants, et des structures publiques (écoles, pôles enfances, foyers jeunes) des communes qui subventionnent la ludothèque sont gratuites, elles ont été incluses dans la subvention demandée aux mairies (sans que celle-ci ne dépasse jamais le plafond pour bénéficier au maximum du retour de la CAF). L'accès à tous est une valeur importante de l'association, nous ne souhaitons donc pas remettre ces dispositions en cause.

Concernant les extérieurs, la cotisation individuelle est de 15 € et celle pour une famille de 20 €. Elle nous semble toujours adaptée. Celle des structures est à 40 €, nous n'en avons eu une seule cette année, et peu de

demandes... Peu d'informations ayant été demandées, il est probable que ce ne soit pas le tarif qui freine, mais plutôt le manque d'information. Il faudra donc accentuer la communication dès le début d'année scolaire prochaine.

Animations sans consommables : pour les communes subventionnées : incluses dans la subvention.  
Pour les structures extérieures : 40 €/heure. En moyenne, pour une heure d'animation, il faut compter 45 minutes de préparation, trajet, installation et rangement. Sachant cela, nous proposons d'augmenter le tarif à 46 € de l'heure (plus proche du cout réel). Proposition adoptée à l'unanimité.

Animations « fabrication de jeux en bois » : pour les communes subventionnées : incluses dans la subvention. La totalité de la subvention versée pour ces heures servait à acheter les matériaux. Le reste est à perte pour l'association. Nous proposons donc de garder la gratuité de l'animation pour les structures, mais de facturer les matériaux.

Pour les structures extérieures : 46 €/heure + matériaux.  
Proposition adoptée à l'unanimité.

- **Admission de membres d'honneur ou bienfaiteur**

Pour rappel, les statuts définissent comme membres d'honneur les membres qui ont rendu des services signalés à l'association. Ils sont dispensés de cotisations. Aucun nom n'a été proposé.

Les membres bienfaiteurs sont ceux qui versent un droit d'entrée de 40 €, en plus de leur cotisation. Personne de concerné.

- **Approbation du budget de l'association pour l'exercice en cours**

Le budget de l'association pour 2019 a été de 23 521 €, dont 8 172 € reportés sur l'exercice 2020 (7 communes ayant versé une subvention en septembre 2019 pour l'année scolaire, jusqu'en aout 2020).

Les produits prévus sont à 48 % les subventions des communes, à 31 % le report de 2019, 12 % les autres subventions (reliquat de subventions de la CAF et de la Fondation de France), et 8 % les prestations de services. Pour 2020, le budget estimé est de 26 779 €. La moitié concerne les frais de personnel, 17 % sont dédiés aux dotations, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées, 16 % aux « autres services extérieurs » (frais de déplacement, frais de formation, publicité, services postaux), 13 % aux achats, 1 % aux services extérieurs (hébergement du site internet, cotisation a l'ALF et assurance), 1,38 % au remboursement d'apport, 0,3 % de taxe employeur obligatoire pour la formation continue.

Affectation du résultat : l'affectation prévue du résultat a été, comme il a été dit ci-dessus, reportée à nouveau pour couvrir notamment l'activité de l'association dans les 7 communes pour lesquelles la subvention versée en 2019 court jusqu'en aout 2020.

- **Modification des statuts et du règlement intérieur de l'association**

Les modifications proposées pour le règlement intérieur sont les suivantes :

- ajouter Plouigneau et Saint-Jean-du-Doigt dans la liste des communes où les habitants bénéficient de la gratuité  
- préciser les dates de validité des cartes de prêt (sans date de fin pour les cartes de 10 prêts, l'année scolaire pour la carte de prêts illimités).

- pour les grands jeux, autoriser un prêt d'une durée similaire aux autres jeux ; faire 2 tarifs différents (avant : 5€ pour tous, maintenant différencier les jeux surdimensionnés mais qui coutent moins de 100 € → prêt 3 €, et les grands jeux en bois à plus de 100 € → prêt 5€).

- possibilité d'emprunter 3 jeux (et non plus deux), le catalogue étant maintenant assez étoffé.

- pénalité de retard : 1 € par période de 6 semaines (et non plus 3), la ludothèque ne se rendant pas forcément dans toutes les communes toutes les 3 semaines.

Modifications adoptées à l'unanimité.

- **Renouvellement des membres du bureau et du Conseil d'administration**

Au vu du nombre de membres présents, le bureau reste inchangé (pas d'autres candidatures).

- **Questions diverses**

Aucune question n'a été soumise au bureau avant l'assemblée générale.

Le Président, Yann Claveau

